DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE - CANTON DU FIUMORBO-CASTELLO

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION
N°DEL-6-110423-6

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'avril, à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie annexe de Prunelli-di-Fiumorbo, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI Président.

Etaient présents : André ROCCHI ; Marie-Josée SANTONI ; Anne-Marie CHIODI ; Agnulina ANDREANI ; Pierre-Louis PIERI ; Jules-François PAOLI ; Isabelle CHIARI ; Clarisse OGOR.

Était absent : Dominique VILLARD-ANGELI ; Marc BUFFIGNANI ; Marie-France MERCIER ; Claire SERRA.

Etaient représentés : François ACHILLI a donné pouvoir à Marie-Josée SANTONI.

Secrétaire de séance : Clarisse OGOR

Nombre de Membres en exercice : 13

Présents : 8 **Votants : 9** **Vote pour : 9** **Vote contre : 0** **Abstention : 0**

Convocation : 03.04.2023 **Affichage en date du** : 03.04.2023

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSEQUES : PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES DE BOY JEAN GEORGES

Le Conseil d'Administration du CCAS a été saisi d'une demande de prise en charge de frais d'obsèques, émanant des POMPES FUNEBRES MAZZIERI FRANCOIS sise à Cervioni, dans le cadre du paiement des frais d'obsèques de Monsieur BOY Jean Georges, décédé le 4 novembre 2022.

Cette requête porte sur la facture présentée par les POMPES FUNEBRES MAZZIERI FRANCOIS, à savoir neuf cent dix euros (910 euros)

Au vu de la situation financière du défunt et de sa famille, une suite favorable pourrait être réservée à cette demande.

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide :

- De procéder à la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur BOY Jean Georges décédé le 04.11.2022 pour un montant de neuf cent dix euros

- De décider que cette somme sera directement versée aux POMPES FUNEBRES MAZZIERI FRANCOIS, sur présentation de facture.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

CCAS
PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE